

RESUME EXECUTIF

CK 102 Programme MARAÎCHAGE (RDC – Haut-Katanga)

1. Objet

L'APEFE a fait procéder à l'évaluation à mi-parcours du Programme de développement agricole (CK 102 - maraîchage) dans la Province du Haut-Katanga. Cette évaluation concerne le PPA 2017 et porte sur la période allant du 1er janvier 2017 au 30 juin 2019.

La lutte contre la pauvreté et l'insécurité est l'un des piliers du DSCR en RDC et rencontre également les objectifs de l'APEFE qui a accepté d'y contribuer par l'encadrement depuis 2011 des opérateurs de l'agriculture familiale dans deux provinces de la RDC : le Kongo central et le Haut-Katanga.

La présente évaluation a eu pour principal objectif de contribuer à l'amélioration des résultats à atteindre et de la durabilité des bénéficiaires du programme. Elle répond à une triple préoccupation : elle se veut participative, formative (contribution à l'apprentissage) et prospective. Parmi ses idées directrices, il y a :

- Une appréciation générale de la qualité du travail accompli et des résultats du programme (OS1 R102) obtenus par rapport aux objectifs et indicateurs objectivement vérifiables ;
- Une mise en relief des forces et faiblesses du programme ;
- Une identification des principales leçons à tirer et des mesures correctives (stratégiques et opérationnelles) au regard des activités restantes et du temps requis pour les mettre en œuvre.

La méthodologie utilisée a reposé sur trois axes : (1) l'analyse documentaire ; (2) les visites de terrain ; (3) les entretiens avec les diverses parties prenantes (staff du projet, IPAPEL, bénéficiaires directs individuels et associés, bénéficiaires indirects). Dans la présentation de l'évaluation, nous avons utilisé une approche portant sur la description des réalisations observées sur le terrain et l'évaluation intermédiaire proprement dite suivant les critères habituels (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, aspects du genre, impact économique et social, préservation de l'environnement).

La mission d'évaluation a été confiée au Professeur Jules NKULU, Chef du Département d'Economie agricole à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Lubumbashi. Celle-ci s'est déroulée pendant 12 jours en deux phases : du 17 septembre au 23 septembre 2019 et du 28 octobre au 1^{er} novembre 2019.

2. Description du programme Maraîchage

Objectifs

OG : Le déficit alimentaire et la pauvreté dans la province du Haut-Katanga sont réduits par la relance durable du secteur agricole

OS : Le niveau de vie des ménages qui pratiquent une activité de production agroalimentaire à titre principale ou complémentaire (maraîchage) a été amélioré dans la province du Haut Katanga.

Le programme vise à l'amélioration des niveaux de vie de 1.500 petits producteurs issus de l'agriculture familiale de la province du Haut-Katanga, qui pratiquent ou souhaitent pratiquer le maraîchage comme activité principale ou complémentaire et qui sont enracinés durablement dans leurs territoires.

Le programme vise la maîtrise des techniques de production par les petits agriculteurs à partir du dispositif expérimental installé sur leurs parcelles. Les légumes sont sélectionnés en concertation avec ces derniers, principalement des légumes fruits et feuilles consommés chaque jour: tomate, piment, oignon, aubergine, gombo, chou pommé, ciboule. L'amélioration de la technique suppose la

maîtrise du choix du terrain, l'utilisation de semences de bonne qualité, produites et sélectionnées en RDC (CEPROSEM), la présence d'eau afin de faciliter l'arrosage (nécessité d'installer quelques petits ouvrages hydroagricoles), la maîtrise de l'itinéraire technique de chaque culture, du germe à la récolte et l'accès au marché local. À terme, les rendements des cultures seraient améliorés et cela influencerait significativement le revenu du producteur.

Le programme accorde une attention particulière à la dimension Genre. Celle-ci est particulièrement prise en compte avec des indicateurs sexo-spécifique transversaux (accès des femmes à l'information, à la qualité de bénéficiaire, aux activités, au processus décisionnel, aux moyens de production, aux bénéfices de l'action).

Le Programme s'étend du 01/01/2017 au 31/12/2021 (convention spécifique) pour une durée de mise en œuvre de 60 mois. Il est doté d'un financement de 3.050.000 d'euros. Il est réalisé en partenariat avec le Secrétariat général du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural.

Résultats

R1 - Les capacités de production et de commercialisation des exploitants maraîchers dans la Province du Haut-Katanga ont été renforcées.

Résultats observés

En ce qui concerne les réalisations, la mission a observé que globalement celles-ci sont conformes à la planification du projet. Les sites maraîchers, les formations en diverses techniques, l'encadrement permanent des conseillers techniques, l'initiation à la commercialisation, l'organisation et le fonctionnement des boutiques, la formation continue du personnel, etc. sont autant des réalisations qui sous-tendent le succès de l'APEFE dans le maraîchage en province du Haut-Katanga.

Quant aux critères traditionnels d'évaluation, la mission a retenu ce qui suit :

- Pertinence : Le projet reste encore pertinent. Ses objectifs rencontrent à la fois l'esprit du DSCR et les attentes des populations du Haut-Katanga dans leurs luttes contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté au travers le maraîchage. L'engouement et l'engagement des bénéficiaires sur la voie de la professionnalisation et de la création des TPE agricoles sont autant des signes qui traduisent l'importance du programme APEFE pour les bénéficiaires et leurs dépendants ;

- L'Efficacité et l'Efficiace : du projet ont été largement réalisées car à ce stade la plupart des résultats attendus ont été produits et les ressources prévues rigoureusement affectées aux activités. A mi-chemin du projet, le nombre des bénéficiaires atteint 1139 sur les 1500 prévus soit un taux de réalisation de 76%. Les superficies totales emblavées par ces maraîchers couvrent 42 ha soit un accroissement de 45% par rapport au PPA 2011. L'ensemble des formations reçues ont permis aux maraîchers de rentabiliser leurs activités ;

- Durabilité : la structuration des groupements des bénéficiaires, la professionnalisation de l'activité, leur régularité sur les sites, l'esprit d'initiative de certains groupes, le souhait ardent de créer des TPE et/ou des coopératives agricoles sont des gages de la durabilité du projet. La mission a en effet dénombré quelques associations qui se sont stabilisées et dont les membres peuvent à terme voler de leurs propres ailes sans intervention du projet ;

- L'impact économique et social du projet est indéniable dans la mesure où pour plus de la moitié des bénéficiaires, l'activité, à travers le revenu généré, leur permet d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de résoudre aisément les besoins primaires (santé, scolarité, habitat, etc.) et ceux des dépendants ;

- Le projet veille à la préservation de l'environnement aussi bien dans le choix des sites maraîchers (loin des zones d'exploitation minière) que dans les itinéraires techniques de la production à la commercialisation. La foire mensuelle des produits APEFE commence progressivement à labelliser les produits APEFE comme viables qualitativement.

-La dimension « Genre » : la mission a noté que le programme a intégré de manière satisfaisante la dimension « genre » dans son mode de fonctionnement et son approche d'intervention. En effet, les hommes et les femmes bénéficient de la même manière de tous les formats du programme. Les groupes-cible sont toujours constitués d'un nombre significatif de femmes. A ce jour, 57% des effectifs des bénéficiaires sont des femmes et des postes à responsabilité sont confiés aux femmes notamment au niveau des associations qui pratiquent le maraîchage.

Au niveau du personnel affecté au projet, on compte une seule femme (impliquée directement dans les activités du programme notamment en ce qui concerne les aspects logistiques et administratifs). Certes, la mission a salué l'encadrement en stage professionnel dont bénéficient quelques filles ingénieurs agronomes et dont deux ont été élevées comme responsable dans deux fermes privées dans la région de Lubumbashi. Il serait souhaitable néanmoins d'incorporer une à deux unités dans le corps des conseillers techniques de l'APEFE.

Leçons apprises

Parmi les leçons à tirer, on peut valablement retenir :

- Le fait que l'approche APEFE marquée par la formation et l'accompagnement est inédite dans la province et permet de professionnaliser les maraîchers ;
- L'utilisation quasi absolue du fumier comme principal amendement dans la production maraîchère tout aussi inédite (dans la région) est un sérieux avantage des produits APEFE quant à leur qualité ;
- L'organisation d'un marché (foire) mensuel (dans l'enceinte de l'APEFE où tous les bénéficiaires du programme viennent exposer leurs produits est une sérieuse opportunité de vente et une possibilité pour les associations de coloniser de nouveaux marchés ;
- La promotion de la culture de pomme de terre permet aux bénéficiaires d'améliorer très sensiblement leurs revenus au regard du taux de rentabilité particulièrement élevé pour cette culture dans les conditions agro-éco-climatiques de la région ;
- L'initiation des jeunes à l'entrepreneuriat et l'organisation d'une bourse d'emplois est une autre nouveauté de l'APEFE dans le secteur agricole. En effet, le programme accepte d'encadrer des jeunes diplômés en agronomie dans des stages professionnels et les affecte, selon les besoins et la demande, dans des fermes partenaires ;

Au sujet des forces du projet, on peut citer :

- la qualité technique du staff et sa motivation à encadrer les paysans ;
- la régularité des techniciens sur les sites maraîchers toujours prêts pour répondre à l'appel des bénéficiaires et à résoudre les problèmes de ces derniers ;
- les itinéraires techniques (de la production à la commercialisation en passant par l'entrepreneuriat, la microfinance) dont bénéficient les partenaires du projet.

En ce qui concerne les faiblesses, on peut noter :

- les formations techniques se donnent en français et, malgré l'interprétariat qui souvent altère l'information. La solution serait de privilégier la formation in situ par le conseiller APEFE au lieu de laisser les représentants de chaque association procéder à la restitution de la formation;
- Certaines formations sont théoriques et donc difficilement assimilables suivant les principes de l'andragogie ;
- Les montants dans les caisses communautaires sont assez modiques (inférieurs à 50\$), cela suppose un faible intérêt pour les aspects financiers de la communauté. A ce sujet, il importe aux conseillers d'expliquer le bien-fondé de la caisse autogérée notamment dans le renforcement de la cohésion sociale, véritable ciment du développement communautaire.

Commercialisation

A ce sujet, la mission a observé que :

- Le marché construit pour la commercialisation des produits maraîchers est fréquenté par les producteurs et les acheteurs de manière satisfaisante mais il faut reconnaître que la plus grande affluence des acteurs du marché est localisée au marché de la commune Kenya, premier point de chute et de vente des produits agricoles (maraîchers) de toute la ville de Lubumbashi ;

- L'organisation d'un marché mensuel dans l'enceinte de l'APEFE pour l'ensemble des associations membres est une véritable aubaine pour ces producteurs au regard des prix aux consommateurs qui y sont pratiqués. Les calculs ont montré que la plus-value réalisée par les producteurs lors de ce marché est d'au moins 32% pour un grand nombre d'entre eux ;

Les agris multiplicateurs

Malgré toutes les formations reçues, le domaine de l'agri-multiplication continue à poser des problèmes. En effet, hormis la production de quelques semences comme l'amarante, la grande majorité des semences utilisées par les producteurs et/ou vendues dans les boutiques à intrants vient des importations. La mission a exhorté les maraîchers à profiter de cette opportunité car le secteur semencier dans le maraîchage est largement inexploré et inexploité dans la région de Lubumbashi. Elle les a, en outre, encouragés à s'adresser au CEPROSEM/SENASEM pour un renforcement continu des capacités dans la production adéquate des semences maraîchères commercialisables localement.

Réflexions sur l' « après programme » au-delà de 2021

- Pour l'avenir, l'expert suggère notamment :
 - au regard de la maîtrise des itinéraires techniques de production maraîchère qui suppose à terme l'augmentation du niveau des productions, la formation à la conservation et/ou la transformation des produits maraîchers :
 - La promotion de petites unités de transformation (purée de tomate, poudre de tomate, purée ou poudre de piment, sauce précuite d'aubergines, jus de pastèque, etc.) dans quelques sites pilotes pour donner de la valeur ajoutée aux produits maraîchers. En effet, la professionnalisation des maraîchers, tenant compte de l'inélasticité de la demande des produits maraîchers, entraînera à terme une augmentation du niveau des productions qu'il faudra valoriser par la transformation et/ou la conservation afin d'éviter les pertes dues aux invendus ;
 - Les sites pour la transformation et la conservation ne devraient pas se situer qu'à Lubumbashi ou à Likasi, il existe des villages qui sont desservis en courant électrique (Shinga, Kapolowe, Kinsevere) où ce type d'infrastructures pourraient contribuer largement au relèvement de l'économie locale ;
 - La diversification des activités en faisant la promotion de l'apiculture dont le revenu généré annuellement est significatif.
- En définitive, nous pensons qu'il y a lieu d'encourager la poursuite du programme APEFE en scrutant les possibilités d'un atterrissage par la transformation et la conservation qui sont les maillons manquants dans la filière maraîchère telle que pratiquée jusqu'à ce jour.

La valorisation des produits maraîchers par la transformation ouvrira de nouvelles opportunités (création d'emplois, augmentation des revenus, contribution aux économies locales, etc.).

Conclusions et recommandations

Recommandation centrale : encourager la poursuite du programme APEFE en scrutant les possibilités d'un atterrissage par la transformation et la conservation qui sont les maillons manquants dans la filière maraîchère telle que pratiquée jusqu'à ce jour. La valorisation des produits maraîchers par la transformation ouvrira de nouvelles opportunités (création d'emplois, augmentation des revenus, contribution aux économies locales, etc.).

Destinataire	Recommandations/Actions à entreprendre
Au niveau du donateur (coopération fédérale belge)	Programmation 2022-2027 : encourager la poursuite du programme APEFE en scrutant les possibilités d'un atterrissage par la transformation et la conservation qui sont les maillons manquants dans la filière maraîchère telle que pratiquée jusqu'à ce jour.
Au niveau de l'APEFE	<ul style="list-style-type: none"> -L'organisation des formations à la conservation et/ou la transformation des produits maraîchers ; -La promotion de petites unités de transformation (purée de tomate, poudre de tomate, purée ou poudre de piment, sauce précuite d'aubergine, jus de pastèque, etc.) dans quelques sites pilotes pour donner de la valeur ajoutée aux produits maraîchers -La diversification des activités en faisant la promotion de l'apiculture dont le revenu généré annuellement est significatif. -Privilégier les formations en situ et en français par le conseiller technique de l'APEFE plutôt que de confier la tâche aux représentants des associations dont les capacités d'interprétation sont lacunaires et qui risquent d'altérer l'information transmise. -Rendre les formations moins théoriques et plus conformes aux principes de l'andragogie en vue de favoriser une meilleure transmission et assimilation des savoirs techniques par les bénéficiaires. -Œuvrer par un travail de sensibilisation constant en faveur d'une meilleure compréhension par les associations de l'importance et du bien-fondé de la tenue d'une caisse auto-gérée notamment en termes de contribution au renforcement de la cohésion sociale, véritable ciment du développement communautaire.
Au niveau du partenaire	<ul style="list-style-type: none"> -Une forte implication du partenaire pour faciliter la professionnalisation des maraîchers, notamment en termes de sécurisation des droits fonciers. -Faciliter les démarches administratives dans la création et la promotion de petites unités de transformation dans des sites comme Shinga, Kapolowe, Kinsevere où ce type d'infrastructures pourraient contribuer largement au relèvement de l'économie locale.

RÉPONSE DE GESTION¹ : [EVALUATION MI-PARCOURS]

Pays : RD CONGO

Programme: APPUI À L'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES QUI PRATIQUENT UNE ACTIVITÉ DE PRODUCTION AGROALIMENTAIRE À TITRE PRINCIPAL OU COMPLÉMENTAIRE (MARAICHAGE) DANS LA PROVINCE DU HAUT KATANGA

Date de l'évaluation : Décembre 2019

Date rédaction : Janvier 2020

Rédigé par : Prof NKULU Jules, Jules ATCHOGLO et Walter COSCIA

Recommandation d'évaluation 1. La poursuite du programme APEFE en scrutant les possibilités d'un atterrissage par la transformation et la conservation qui sont les maillons manquants dans la filière maraîchère telle que pratiquée jusqu'à ce jour.				
Réponse du comité de pilotage : Favorable.				
Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi ² : COMITE DE PILOTAGE	
			Commentaires	Statut ³
<i>1.1 Continuer les formations techniques et poser les premières bases pouvant conduire à la transformation</i>	Juin 2020- décembre 2021	APEFE	05/02/20	En cours
<i>1.2 achever la formation des 1500 bénéficiaires prévus et se focaliser pour le reste du programme sur un suivi et accompagnement intensifs.</i>	Juin 2020- décembre 2021	APEFE	05/02/20	En cours
Recommandation d'évaluation 2. : L'organisation des formations à la conservation et/ou la transformation des produits maraîchers ;				
Réponse du comité de pilotage : Favorable .				
Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi Comité de pilotage	
			Commentaires	Statut
Inclure ce volet dans la programmation 2021-2026	Mi 2020 – fin 2021	APEFE	05/02/20	En cours
Identifier les entrepreneurs capables de s'insérer dans cette initiative et préparer les premières bases.	Mi 2020 – fin 2021	APEFE	05/02/20	En cours
Recommandation d'évaluation 3 : La promotion de petites unités de transformation (purée de tomate, poudre de tomate, purée ou poudre de piment,				

¹ Tiré des pratiques du PNUD en matière d'évaluation

² Suivi par le CP ou autre organe- durée du suivi en fonction du calendrier des actions

³ En cours – clôturé...

sauce pré-cuite d'aubergine, jus de pastèque, etc.) dans quelques sites pilotes pour donner de la valeur ajoutée aux produits maraîchers				
Réponse du comité de pilotage : Favorable				
Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi	
			Commentaires	Statut
Activité à insérer dans la programmation 2022-2026	Second semestre 2020	APEFE	05/02/20	En préparation
Recommandation d'évaluation 4. La diversification des activités en faisant la promotion de l'apiculture dont le revenu généré annuellement est significatif.				
Réponse du comité de pilotage : Favorable.				
Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi ⁴ : COMITE DE PILOTAGE	
			Commentaires	Statut ⁵
1.1 Initiation à l'apiculture /rencontres /formation de base	Juin 2020- decembre 2021	APEFE	05/02/19	En cours
1.2				
Recommandation d'évaluation 5. : Une forte implication du partenaire pour faciliter la professionnalisation des maraîchers, en termes de sécurisation des terres.				
Réponse du comité de pilotage : Favorable				
Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi Comité de pilotage	
			Commentaires	Statut
Rencontre régulière entre le ministère, les entrepreneurs et le cadastre	Mi 2020 – fin 2021	APEFE	05/02/20	En cours
Recommandation d'évaluation 6. : Faciliter les démarches administratives dans la création et la promotion de petites unités de transformation dans des sites.				
Réponse du comité de pilotage : Favorable				

⁴ Suivi par le CP ou autre organe- durée du suivi en fonction du calendrier des actions

⁵ En cours – clôturé...

Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi	
			Commentaires	Statut
Transmettre à chaque fois les dossiers litigieux au partenaire pour intervention	Mi 2020 – fin 2021	Secretariat MINAGRIPEL	02/06/20	En préparation